

# FG3E INFO

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ENTREPRISES GESTIONNAIRES DE SERVICES AUX ÉQUIPEMENTS, À L'ÉNERGIE ET À L'ENVIRONNEMENT



SNCU



SNEC



SVDU



S2TI



SYNASAV



SYPEMI

LA LETTRE D'INFORMATION DES ADHÉRENTS  
DES SYNDICATS AFFILIÉS À LA FG3E

n° 67 – mars-avril 2009



## ÉDITO

# SUR TOUS LES FRONTS

*Décidément, et il faut s'en réjouir, nos métiers sont au cœur des préoccupations énergétiques et environnementales.*

*Le dossier de ce numéro 67 de FG3E Info est consacré à l'Europe.*

*On y assiste à une intense actualité législative, avec la discussion de pas moins de 5 Directives nous concernant.*

*Mais en France aussi tout bouge :*

- **Loi Grenelle 1 :**  
Programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement
- **Loi Grenelle 2 :**  
Engagement National pour l'Environnement
- **Mise en place du « Plan Bâtiment Grenelle »**
- **Création du « Fonds Chaleur »**
- **Elaboration par le MEEDDAT d'un modèle de CPE (Contrat de Performance Énergétique)**
- **Evolution du dispositif des C2E (Certificat d'Économies d'Énergie)**
- **Nombreux décrets et arrêtés ...**

*Je souhaiterais, en outre, souligner deux éléments :*

- **Au-delà de toutes les Directives, lois, décrets, arrêtés, normes, ... consacrés aux travaux neufs ou de rénovation : il importe de maintenir et améliorer, dans la durée, la performance, en s'engageant sur les résultats.**
- **Il faut remercier et féliciter tout ceux d'entre nous qui s'impliquent dans les innombrables instances, européennes et françaises, où nous devons porter nos idées.**

**François DUPOUX**  
Président de la FG3E

## La vie des **GAR** Groupements d'Action Régionale

### ■ CENTRE POITOU CHARENTE

Lors de sa réunion du 14 janvier 2009, le GAR a fait un point complet sur l'activité de la FG3E. Ce fut aussi l'occasion de remercier Philippe OLIVRY de son action menée en tant que président du GAR et de lui souhaiter une agréable retraite.

### ■ CALENDRIER

- 20 mars 2009: GAR Ouest
- 17 avril 2009: GAR Nord
- 29 mai 2009: GAR Normandie
- 9 juin 2009: GAR Ile-de-France

## Le dossier du mois

# EUROPE, LES ENJEUX DE DEMAIN VU PAR : EUROHEAT&POWER CEWEP, EFIEES

Consciente des enjeux qui se jouent aujourd'hui au niveau européen, la FG3E participe activement à la vie d'organisations professionnelles européennes telles que Euroheat&Power (association européenne regroupant les syndicats professionnels du secteur du chauffage et de la climatisation urbaine) le CEWEP (Fédération européenne de valorisation énergétique des déchets) et l'EFIEES (Fédération Européenne des Services en Efficacité et Intelligence Énergétique).

Il s'agit de promouvoir nos professions dès l'élaboration des Directives européennes, avant de veiller à leur bonne transcription dans les textes français, législatifs et réglementaires.

>>> à lire en pages intérieures

## Guide Amiante : édition 2009

Nouvelle édition pour notre guide  
« L'Amiante – Mode d'emploi »  
Info et commande par mail : [pbastien@fg3e.fr](mailto:pbastien@fg3e.fr)



# Europe, les enjeux de demain vu par...

## EUROHEAT&POWER



**Frédéric HUG,**  
membre du Board  
d'EUROHEAT&POWER,  
nous en présente  
les actions engagées.

En mars 2007, le Conseil européen s'est accordé sur une politique climatique et énergétique intégrée symbolisée par les « 3x20 pour 2020 » :

- réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 1990),
- faire passer à 20 % la part des renouvelables dans la consommation énergétique,
- accroître de 20 % l'efficacité énergétique.

Un intense travail législatif a alors démarré, sur la base des propositions de la Commission, pour traduire concrètement ces objectifs politiques. Les organisations comme EuroHeat&Power y ont activement contribué. Ce qu'on appelle le paquet Energie-Climat, c'est l'ensemble des textes en résultant, et qui ont été adoptés conjointement par le Parlement et par le Conseil :

- décision sur le partage des efforts de réduction des GES entre pays (hors sites soumis à quotas),
- directive sur le captage et le stockage du CO<sub>2</sub>,
- directive ETS (emissions trading scheme),
- directive EnR (énergies renouvelables).

Ce sont ces deux dernières directives qui portent le plus d'enjeux pour nous. On regrettera que l'efficacité énergétique ne fasse pas l'objet d'un texte spécifique, bien

qu'elle soit unanimement considérée comme clef pour l'atteinte des autres objectifs.

### DIRECTIVE ETS

En place depuis 2005, le système des quotas de CO<sub>2</sub> est maintenant bien connu. Il concerne les adhérents de la FG3E à travers leurs installations de combustion de plus de 20 MW, essentiellement des réseaux de chaleur et des cogénérations externalisées.

Les enjeux de la nouvelle directive, portant sur la période 2013-2020, sont multiples et considérables, avec au premier rang :

- un renforcement important de la contrainte globale : réduction de 21 % des émissions entre 2005 et 2020 contre seulement 10 % pour les secteurs non couverts,
- un changement fondamental du processus d'allocation; jusqu'ici, celles-ci étaient décidées au niveau national avec une marge d'interprétation des règles européennes; désormais elles seront totalement centralisées et homogènes (ce qui donne naturellement un rôle accru aux associations européennes),
- la généralisation des enchères, c'est-à-dire en pratique la nécessité d'acheter les quotas.

Il faut savoir que les textes d'origine de la Commission assimilaient totalement la chaleur à l'électricité, ce qui aurait eu pour conséquence de soumettre notre activité à un régime d'enchères à 100 %. EuroHeat&Power, Cogen Europe et l'EFIEES ont pu faire reconnaître de concert un statut spécifique pour la chaleur des réseaux et pour celle de la cogénération de qualité.

Le travail est cependant loin d'être terminé, car la part

gratuite des allocations doit être déterminée selon un processus basé sur la moyenne européenne des émissions spécifiques des 10 % des installations les plus efficaces. Cette formulation recèle le danger d'un alignement sur des installations consommant essentiellement de la biomasse.

Euroheat&Power, grâce à sa notoriété et sa légitimité auprès des instances européennes, travaille donc à collecter les données pertinentes et à proposer - en lien avec les autres associations concernées - des solutions constructives.

### DIRECTIVE ENR

Le point fondamental de la nouvelle directive est qu'elle fixe à chaque pays un pourcentage contraignant d'EnR à atteindre en 2020 dans son mix énergétique. Pour la France ce taux sera de 23 %, contre seulement 10,3 % en 2005 ! Il s'agit donc d'un objectif très ambitieux. Pour nous, l'avancée est que, pour la première fois, la chaleur et le froid sont pleinement pris en compte, et pas seulement l'électricité.

La directive prévoit aussi des mécanismes d'échange analogues à ceux portant sur les GES, mais de façon très restreinte par rapport aux versions initiales. En pratique, ces mécanismes ne seront pas accessibles aux entreprises.

Du côté des points de préoccupation, nous veillons à ce que les EnR issues des réseaux de chaud et de froid urbains bénéficient du même statut que l'énergie produite sur site. Ce point concerne d'ailleurs plutôt la refonte en cours de la directive « Performance énergétique des bâtiments ». Je saisis cette occasion pour dire qu'Euroheat&Power suit également de nombreux autres thèmes, tels que la Directive IPPC, l'accès des tiers aux réseaux, etc.

## EFIEES



**Denis GIVOIS,**  
président de l'EFIEES,  
Fédération Européenne  
des Services en Efficacité  
et Intelligence Énergétique,  
répond aux questions  
de FG3E INFO.

### FG3E Info : Qu'est ce que l'EFIEES ?

**Denis GIVOIS :** L'EFIEES est la Fédération Européenne des Services en Efficacité et Intelligence Énergétique, elle représente actuellement 12 pays membres de l'Union Européenne, par le biais de Fédérations de professionnels ou d'associations nationales (telles que la FG3E), mais également par le biais d'entreprises de services en efficacité énergétique pour les pays où aucune association n'a encore été créée. Elle a été créée en 2005 sous l'impulsion de la FG3E souhaitant regrouper autour d'elle des associations

nationales ou des entreprises SSEE afin d'avoir une meilleure représentation au niveau européen.

Son rôle est avant tout d'assurer une présence européenne, afin de faire connaître et de promouvoir le rôle des sociétés de service en efficacité énergétique auprès des instances dirigeantes de l'Europe

Son objectif est aussi d'aider les pays qui ne disposent pas d'organisations nationales regroupant les entreprises de service à l'efficacité énergétique à créer de telles structures.

### FG3E Info : Comment s'articule votre travail au sein des instances européennes ?

**Denis GIVOIS :** Dans le cadre des actions décidées par la Commission ou le parlement européen, nous rencontrons les acteurs des projets de Directives concernant les métiers de nos adhérents afin de leur faire part de notre position sur les sujets qu'ils traitent. Ce sont aussi bien des membres de la Commission (les DG TREN et ENVI) que des membres du Parlement Européen. Le cas échéant, nous proposons de nouveaux amendements à ces Directives

afin qu'elles prennent en compte les spécificités de nos métiers.

Nous participons également à l'ensemble des livres verts (rapports présentés par la Commission Européenne, renfermant des propositions visant à être discutées) qui concernent nos métiers. Nous rédigeons des « position paper » et sommes présents dans les groupes de travail européens. Ainsi, pour une meilleure efficacité, nous essayons autant que possible de construire une position commune avec d'autres associations européennes telles que Euroheat&Power et Cogen Europe sur les sujets qui touchent l'ensemble de nos métiers.

L'EFIEES est en outre associée à 2 démarches importantes. Tout d'abord elle est adhérente de l'E3PO (European Public Private Partnerships Operating Companies in Infrastructure and Services) avec qui nous travaillons principalement sur les partenariats publics-privés et les délégations de service publics. Elle fait également partie des sponsors de l'« Energy Efficiency Watch », un projet initié par des parlementaires européens afin d'analyser les plans nationaux en matière

## CEWEP

### Confederation of European Waste-to-Energy Plants

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, le SVDU adhère à la Confederation of European Waste-to-Energy Plants (CEWEP). Avec cette adhésion, le CEWEP représente aujourd'hui 300 usines d'incinération de déchets municipaux dans 14 pays européens, d'une capacité annuelle de 45 millions de tonnes.

Son objectif est d'encourager et de promouvoir la valorisation des déchets comme source d'énergie renouvelable. Il suit et participe à l'actualité européenne en matière de valorisation énergétique des déchets.

### IPPC

La Directive IPPC, Integrated Pollution Prevention and Control (Prévention et Contrôle Intégré de la Pollution) est une Directive adoptée en 1996 par la Commission Européenne. Après une première phase durant laquelle ses dispositions étaient réservées aux nouvelles installations, elle s'applique depuis 2007, entre autres, à l'ensemble des installations de valorisation de déchets (nouvelles et existantes). Cette Directive vise à minimiser l'impact environnemental de la plupart des installations industrielles au sein de l'Union Européenne en limitant les émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol, mais aussi les nuisances sonores, les odeurs, les accidents, l'excès de consommation des ressources...

La Directive IPPC contraint les Etats membres de l'Union Européenne à ne délivrer des autorisations d'exploiter aux installations visées que si elles respectent un ensemble de règles, parmi lesquelles l'utilisation des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) afin de réduire les risques de pollution, limiter la production de déchets, minimiser les risques d'accidents...

Dans le but de définir les MTD, la Commission Européenne, a mis en place pour chaque secteur industriel concerné, un « forum d'échange d'informations ». La Commission, les représentants des Etats membres ainsi que les industriels du secteur s'y réunissent afin de produire un document de référence aidant les Etats à fixer les valeurs d'émissions de polluants (CO<sub>2</sub>, NOx...) tolérés, et en abaissant le seuil en fonction de l'apparition de nouvelles technologies.

La souplesse de la Directive, laissant une importante marge de manœuvre aux Etats, a eu pour conséquence que les MTD n'ont pas été utilisées dans tous les secteurs. C'est pourquoi une refonte de la Directive est actuellement en cours d'étude.

En effet, la Commission Européenne souhaite réunir en une seule et même Directive : l'IED (Industrial Emissions Directive), 7 autres Directives parmi lesquelles se trouvent la Directive IPPC ainsi que la Directive WID (Waste Incineration Directive). D'importants changements risquent d'accompagner l'élaboration de cette nouvelle Directive, c'est pourquoi le SVDU ainsi que le CEWEP sont particulièrement attentifs aux discussions en cours et participent aux débats en la matière, tant au niveau national qu'Européen.

### BIODÉCHETS – LIVRE VERT

Le Livre Vert des Bio déchets, publié le 3 décembre 2008 par la Commission Européenne, fait suite à la parution de la Directive-Cadre Déchets. Cette consultation publique a pour objectif de faire le point sur le traitement des déchets en Europe (modes de traitement, réglementations dans les différents pays, impacts environnementaux...). Ce livre vert ouvre un débat 8 questions allant de l'importance de la limitation des biodéchets, de leur recyclage au rôle de la valorisation énergé-

tique en Europe. Le SVDU perçoit la publication de ce livre vert comme un témoignage de l'intérêt porté par l'Union Européenne au développement du recyclage et de la valorisation des déchets.

Etant donné que les Collectivités Territoriales françaises, lors des consultations publiques organisées sur le traitement des déchets, demandent de plus en plus souvent la mise en place du TMB afin notamment de recycler les matières organiques, le SVDU estime que ce type de traitement doit être pris en compte. Néanmoins, il semble important aux adhérents du SVDU que la Commission Européenne ne fixe pas d'obligation de moyen mais une obligation de résultat pour laisser les opérateurs libres de développer leurs propres technologies innovantes.

Il est également important de rappeler que le TMB ne représente guère plus de 40 à 45 % en valorisation matière de la quantité de déchets entrant et que les déchets restant à l'issue du procédé de TMB ont un pouvoir calorifique supérieur à celui des ordures brutes ou résiduelles. Ceci démontre l'existence d'une véritable complémentarité entre la valorisation énergétique des déchets et le TMB. En outre, l'accent est mis sur le rôle de la valorisation énergétique des biodéchets dans l'objectif européen d'augmentation de la proportion d'Energies Renouvelables dans son mix énergétique ainsi que sur le potentiel que représente finalement la valorisation des déchets sous toutes ces formes en matière de gestion des ressources au sein de l'Union Européenne.

Il est enfin important qu'une communication au niveau européen soit mise en place afin d'inciter à des comportements plus « responsables » en matière de quantité de déchets et d'habitude de tri.

d'efficacité énergétique et d'en tirer des bonnes pratiques qui seront diffusées par la suite.

### FG3E Info : Quel est actuellement votre plus gros « chantier » au niveau européen ?

**Denis GIVOIS :** Il s'agit incontestablement de la Directive EU ETS (Emissions Trading System) sur les émissions de gaz à effet de serre, pour laquelle nous avons obtenu, après de nombreuses actions, dont certaines menées conjointement avec Euroheat&Power, la différence de traitement entre la chaleur et l'électricité.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire. En effet, la Commission Européenne devrait publier les benchmarks retenus par secteur d'activités en 2010. Entre temps, l'EFIEES et Euroheat and Power ont lancé une enquête européenne auprès de leurs adhérents afin d'approcher un benchmark européen pour les réseaux de chaleur. L'objectif principal étant de réussir à trouver une solution alternative basée non pas sur un benchmark chiffré mais sur une formule applicable à l'ensemble des réseaux de chaleur européens qui

tiennent compte de leurs spécificités. En effet, du fait de leur histoire, les réseaux européens ont un mix énergétique très différent et il serait dommage de freiner le développement de certains réseaux au lieu de les pousser à améliorer leurs performances en matière d'énergies renouvelables et peu émettrices en CO<sub>2</sub>.

L'EFIEES suit de ce fait le processus de « comitologie » (processus de décision issu des discussions de la Commission et de la consultation de comités) actuellement en cours à ce sujet. Dans ce cadre un groupe de travail composé d'experts de la Commission Européenne ainsi que d'experts représentant chaque pays membre se réunit environ 2 fois par mois. Pour alimenter leur réflexion, ils organisent également de nombreuses réunions avec les « stakeholders », à savoir les parties prenantes, auxquelles l'EFIEES participe afin de faire entendre la voix de la profession sur cette thématique. Nous travaillons également à la façon dont la cogénération sera prise en compte dans cette Directive, en dressant entre autres une liste des installations qui seront concernées.

L'EFIEES suit aussi les travaux en cours sur la Directive EPBD

(Energy Performance of Building Directive) qui concerne la performance énergétique des bâtiments, ainsi que sur la Directive EnR, qui sont actuellement en discussion et seront votées prochainement. Ces Directives sont favorables à nos métiers et font la promotion de concepts déjà très bien intégrés dans nos activités tels que le Contrat de Performance Énergétique.

### FG3E Info : L'EFIEES semble avoir acquis en 4 ans une véritable légitimité, quelles sont selon vous les raisons de ce succès ?

**Denis GIVOIS :** Tout d'abord il faut souligner que l'équipe active sur ces sujets est constituée de personnalités très complémentaires et soucieuses de défendre la profession: Valérie PLAINEMAISON, Frédéric HUG et moi-même avons réussi à « fonctionner » ensemble de manière très efficace. L'EFIEES est donc aujourd'hui reconnue et consultée car nous avons su aller à la rencontre des personnes impliquées dans le processus de décision au niveau européen, justifier nos engagements et les illustrer par des cas concrets.



## Cogénération

La régularisation du paiement des factures, émises depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2007, pour l'électricité issue de la cogénération est enfin décidée par les pouvoirs publics. Un courrier, daté du 20 février 2009, de la DGEC a approuvé les avenants à passer entre EDF et chaque cogénérateur.

## Fonds Chaleur

Les modalités exactes du Fonds Chaleur, pour lequel des publicités sont déjà apparues, ne sont pas encore connues. La FG3E insiste sur ce que les aides annoncées, tant pour les installations de production d'EnR que pour les dispositifs de raccordement, doivent être d'un niveau suffisant pour atteindre l'objectif national de 23 % d'EnR en 2020. Il doit être donné une visibilité suffisante, car la durée de maturation de projet EnR est longue. Les modalités de versement et les procédures d'instruction doivent être simplifiées.

## Projets de lois Grenelle 1 et 2

La loi Grenelle 1 (Programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement) votée à l'Assemblée Nationale, puis au Sénat, va repasser en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale. La loi Grenelle 2 (Programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement), pour laquelle l'urgence a été déclarée, va entrer en discussion d'abord au Sénat. Sur ces deux projets de loi, la FG3E propose des amendements destinés à promouvoir les CPE (Contrats de Performance Energétique), les énergies renouvelables et de récupération et l'efficacité énergétique en général.

## Salon ENEO

Joël CONAN, Conseiller du Président de la FG3E, a effectué une conférence sur l'efficacité énergétique, au salon ENEO à Lyon le 25 février 2009, devant un auditoire nombreux et attentif, et répondu à de nombreuses questions.

## Adhésion à l'AFCE

La FG3E est désormais adhérente de l'AFCE, Alliance Froid Climatisation Environnement. Cette association, créée en 1992 vise à l'amélioration de la sécurité d'utilisation des fluides frigorigènes, l'amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes, le confinement des systèmes et la limitation des émissions, la formation et le suivi des compétences de tous les opérateurs. Elle regroupe des industriels et utilisateurs du froid et de la climatisation ainsi que des organisations professionnelles, bureaux d'études et organismes publics.



## Nomination d'une Secrétaire générale

Le 24 février 2009, Isabelle GUEDRA a été nommée au poste de Secrétaire générale du SNCU.

## Enquête de branche

L'enquête de branche 2008 sur les réseaux de chaleur et de froid est sur le point d'être lancée. Cette campagne devrait marquer une stabilisation en termes de délais, format, restitutions, tutelle...

Encore tous nos remerciements à ceux qui s'investissent dans cette tâche essentielle à la défense de la profession.

## Indicateurs de Performance

La profession a participé aux travaux réalisés sous l'égide de l'IGD, dans le cadre de la Charte pour les Services Publics Locaux, pour l'élaboration d'indicateurs de performance pour les réseaux de chaleur



## Mesure et vérification

Le SNEC et le S2TI se sont rapprochés pour travailler à la formalisation d'outils

et de froid. Une conférence de présentation s'est déroulée, le 31 mars 2009, dans les locaux de l'AMF (Association des Maires de France).

## TVA

Le taux d'énergies renouvelables et de récupération nécessaire pour pouvoir bénéficier du taux réduit de TVA sur la fourniture de chaleur par réseau a été abaissé de 60 % à 50 %. Cette mesure s'applique aux fournitures de chaleur mentionnées sur les factures émises à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 ou incluses dans des avances et acomptes perçus à compter de cette même date (Instruction fiscale 3-C-1-09 du 22 janvier 2009).



## Nomination d'un nouveau Membre du Bureau

La candidature de Didier POIRON (SOPREC) en qualité de membre du Bureau du SNEC a été proposée à l'occasion de la réunion du 24 février 2009 et approuvée à l'unanimité.

## Adhésion de BEGEX

Le SNEC accueille un nouvel adhérent : la société BEGEX située à Saint Denis La Plaine (93).



## Le SYPEMI organise deux événements

- Conférence au salon SISEG (Paris-Porte de Versailles) le 2 avril 2009 à 11h sur le thème: «Les professionnels du FM témoignent: les premiers enseignements de la crise»
- Forum Matinal, au Cercle National des Armées (Paris), le 14 mai à 8h30 sur le thème: «Commande publique et FM» ●

(présentations, exemples, ...) destinés à permettre une bonne adaptation des protocoles de « Mesure et Vérification » aux CPE (Contrats de Performance Energétique) dont les membres de la FG3E sont opérateurs. ●



Pour recevoir FG3E INFO,  
faxer votre demande au 01 44 70 63 99



28, rue de la Pépinière - 75008 PARIS  
Tél. 01 44 70 63 90 - Fax 01 44 70 63 99

Rédaction : infos@fg3e.fr  
Délégué Général : Patrick de BEAUREPAIRE

Toutes les informations sur la profession sont sur : [www.fg3e.fr](http://www.fg3e.fr)  
Chiffres-clés, Indicateurs économiques et sociaux, Dossiers...